

LE CENS ÉLECTORAL.

M. INGRAM :

Le gouvernement se propose-t-il d'abolir l'Acte du cens électoral ? Et dans l'affirmative, quand ?

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : J'ai déjà répondu à cette question.

MANDATS SPÉCIAUX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

M. FOSTER : Avant qu'on passe à l'ordre du jour, je demanderai à l'honorable ministre des Finances s'il aurait l'obligeance de déposer sur le bureau de la Chambre, sans motion spéciale, les arrêtés ministériels en vertu desquels ont été émis ces mandats spéciaux du gouverneur général, dont un état vient d'être produit ; et aussi le rapport du ministre de la Justice sur la demande qui a été faite de ces mandats. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une motion régulière pour cela et que c'est un acte de courtoisie qu'on sera tout disposé à faire.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je produirai avec plaisir et le plus tôt possible tous les documents de la nature de ceux dont parle l'honorable député.

M. FOSTER : Aura-t-il aussi l'obligeance de produire l'état financier des 10 premiers jours du mois.

Le MINISTRE DES FINANCES : Oui.

CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT.

Sir CHARLES TUPPER : Avant de passer à l'ordre du jour, je désire demander au premier ministre s'il a pris en considération la pressante demande que j'ai faite pour avoir la correspondance échangée entre le gouverneur général et moi, en ma qualité de chef du gouvernement précédent, à l'occasion de sa résignation. Je désirerais qu'elle fût produite, afin que nous puissions en prendre connaissance lors de la discussion sur l'adresse.

Le PREMIER MINISTRE (M. Laurier) : J'ai pris cette demande en considération et je ne vois aucune bonne raison pour revenir sur ma décision de l'autre jour. Mon intention est de produire cette correspondance immédiatement après l'adoption de l'adresse et la faire imprimer, afin que toute la députation puisse en prendre connaissance avant que le débat sur cette question ait lieu.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. McINNES : Avant de discuter les questions mentionnées dans le discours du Trône, je désire reconnaître la gracieuseté faite par le gouvernement à la Colombie Anglaise dans la présente occasion, en choisissant un représentant de cette province pour prendre part aux délibérations préliminaires de ce parlement. C'est la première fois que cet honneur est fait à ma province ; et bien que ce

soit un honneur pur et simple, sans grande importance pratique, je suis justifiable, je crois, d'y voir la preuve qu'enfin nous avons dans ce pays un gouvernement qui reconnaît l'importance de cette grande province de l'extrême ouest et est prêt à lui appliquer une politique libérale.

Malheureusement, le gouvernement qui, hier, contrôlait les affaires du pays, n'a pas donné à l'ouest la considération à laquelle lui donnaient droit son importance et ses chances d'avenir. Sa politique économique générale militait contre le développement de l'ouest ; elle entravait ceux qui se livraient aux entreprises capables de développer les ressources de l'ouest, en les forçant, soit à payer d'énormes droits d'importation au gouvernement fédéral, soit à payer un fort tribut à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Il en est résulté une stagnation dans le développement des ressources de cette province qui a duré un certain nombre d'années. Et bien que, depuis un an ou deux, cette inactivité ait été rompue sous certains rapports, cela est entièrement dû à l'énergie et à la persévérance indomptables des premiers prospecteurs de cette région, et non à un favorable état de choses imposé par l'ancien gouvernement.

Naturellement, je reconnais et j'admets volontiers que, dans l'histoire du parti conservateur, il y eut un temps où ce parti appliqua à l'ouest une politique de progrès ; mais, malheureusement, la mise à exécution de cette politique était marquée, même alors, par un certain nombre de fautes graves et des exemples de législation mal élaborée qui tendaient à entraver le progrès de cette région. Mais des années se sont écoulées depuis que le parti conservateur appliquait cette politique. Dans ces derniers temps, comme je l'ai dit, il avait complètement mis en oubli la première tendance de sa politique à l'égard de cette partie du pays. Il n'appréciait aucunement les magnifiques ressources connues et latentes de cette partie du pays ; il se montrait indifférent à nos demandes et même à nos intérêts, et dans la mesure où il nous favorisait spécialement, il faisait preuve d'une telle ignorance des conditions locales que les bons effets voulus en étaient sensiblement amoindris. Je viens de lire de la politique économique que son opération était désavantageuse à cette province ; mais dans des choses moins importantes qui exigeaient un traitement particulier, l'ancien gouvernement a également fait preuve d'une tendance à nous traiter injustement.

Je vais en donner un exemple. Depuis cinq ans, nous avons versé en moyenne dans le trésor fédéral environ \$2,000,000 par année. La plus grosse somme qui nous soit échue en échange dans une seule année, pour faire face à toute la dépense publique sous forme de crédits spéciaux pour travaux publics, ne s'est élevée qu'à \$1,200,000. Il en est résulté que cette province a été saignée annuellement depuis cinq ans, de quelque chose comme trois quarts de million de piastres. Ce fait joint à l'autre fait aussi bien connu que la population de la Colombie Anglaise contribue à l'imposition fédérale trois fois autant par tête que la population des autres provinces, complète l'injustice témoignée à notre province, et devant des faits comme ceux-là, auquel s'ajoute le fait que nous avons besoin d'être traités d'une façon spéciale à cause des difficultés en quelque sorte insurmontables avec lesquelles nous sommes aux prises, il ne faut pas s'étonner que le parti conservateur ne soit plus appuyé par la masse compacte de nos six députés.